

ORDONNANCE 2021-24

Date: 1^{er} décembre 2021
Objet: Passage du palier d'alerte Orange au palier d'alerte Orange +
Communauté de Puvirnituaq

Étant donné la situation de la COVID-19 dans la communauté de Puvirnituaq, la directrice régionale de la santé publique, agissant selon l'article 106 de la *Loi sur la santé publique*, instaure des mesures populationnelles supplémentaires afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19.

La communauté de Puvirnituaq passe du niveau d'alerte Orange au niveau d'alerte Orange + à compter du 1^{er} décembre 2021. Les mesures du niveau d'alerte Orange + s'appliquent, incluant le couvre-feu. Il est interdit à toute personne, entre 23 heures et 7 heures, de se trouver hors de sa résidence, à moins qu'elle démontre être hors de ce lieu pour obtenir des services essentiels ou pour fournir de tels services



Marie Rochette, M.D., M.Sc., FRCPC
Directrice de la santé publique

- c.c. Membres du Comité consultatif régional de préparation aux urgences du Nunavik
Maires des 14 villages nordiques
M. Horacio Arruda, sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Sociaux
M. Louis Morneau, sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique